COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 06.04.2020

04/2020

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 581'828.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 57'070.- au maximum, pour la migration des postes de travail sous Microsoft Windows 10 Entreprise et l'achat de licences Microsoft Office 2019

Président :	Jonathan Al Jundi (SOC)
Membres :	Christian Burki (SOC)
	Bassam Degerab (Les Verts)
	Mathieu Ehinger (PLR)
	Mario Gori (SOC)
	Arnaud Grand (PLR)
	Yanick Hess (PLR)
	Tal Luder (UDC)
	Bibiana Streicher (PLR)
	Vincent Tschopp (ML) Absent(e) excusé(e)

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

La commission désignée par le Conseil communal, s'est réunie le jeudi 5 mars à 19h00, à la villa mounsey à Montreux.

La Municipalité était représentée par Monsieur Olivier Gfeller, Municipal des finances. Il était accompagné de Monsieur Serge Gard, chef de service des finances ainsi que de Madame Patricia Genoud cheffe du centre informatique. Nous les remercions pour leurs précieuses informations.

Préambule

La présidence de la commission est remise en jeu par le premier membre désigné; elle n'est pas demandée, M. Jonathan Al Jundi fonctionne en tant que président-rapporteur. Aucune déclaration d'intérêt spécifique n'est faite.

Le président-rapporteur propose de donner la parole à la municipalité et ensuite d'ouvrir la discussion de manière générale.

Propos de la municipalité

CMCSI = Commission municipale consultative du système d'information

Le Municipal, M.Gfeller nous explique que ce projet fait suite à diverses séances tenues par la CMCSI. En effet lors des dernières séances de la CMCSI, les représentants des groupes politiques ont souhaité que l'achat des différentes licences, fassent l'objet d'un préavis distinct.

Le présent préavis fait donc office de réponse concernant la demande des membres de la CMCSI.

Discussion générale

Un commissaire nous fait part de sa satisfaction concernant la prise en considération des différentes solutions. Il souhaiterait néanmoins avoir quelques détails concernant la formation du personnel, combien de personnes cela va-t'il représenter.

M.Gard lui répond qu'une première offre a été demandé à un fournisseur, il s'agirait majoritairement d'une demi-journée. Il poursuit en nous expliquant que les besoins ne sont pas les mêmes en fonction des corps de métier. Certains services ou corps de métier nécessitent des formations plus approfondies qui pourraient être de l'ordre d'une ou deux journées.

Il termine en nous donnant quelques chiffres, le cours devrait être enseigné à un peu plus de 900 utilisateurs avec une moyenne de 12 utilisateurs par jour pour une somme de 1'900 francs la journée.

Un autre commissaire s'interroge sur un aspect technique concernant Windows 7, il demande s'il est possible d'installer une version de Windows 10 sur un ordinateur qui possède déjà quelques années. les ressources de l'ordinateur seront-elles suffisantes ?

Mme.Genoud nous informe que cela est possible, cependant les mises à jour de Windows 7 sont devenu payantes à partir de 2020. Il faut donc dépenser 120 frs par ordinateur à partir de 2021.

Un commissaire s'interroge quant à la fiabilité, ainsi que la prise en considération de l'acquisition de licences de seconde main.

Mme.Genoud nous explique que seul l'achat de licences originales garantit la fiabilité et le support de la part du fournisseur (Microsoft). L'achat de licences de secondes main pour le compte de la commune n'est pas envisageable.

Un commissaire demande des précisions concernant le logiciel Windows, il voudrait savoir quel est la différence entre Windows 10 Pro et Windows 10 entreprise.

M.Gard apporte les informations suivantes, concernant la version entreprise, il s'agit principalement de contrôler, de cadrer les différentes installations possibles sur l'ordinateur. Il s'agira aussi de pouvoir restreindre l'accès à différents sites et enfin de pouvoir effectuer certaines mises à jour concernant la sécurité des informations.

Un commissaire approuve le choix de Windows 10 entreprise, cependant il s'interroge sur les différences de prix sur les 3 premières années, pourquoi sont-elles plus élevées? Il poursuit en demandant s'il serait possible d'obtenir le même prix pour les 5 ans ? Enfin, il

demande s'il est possible d'obtenir un rabais sur les mises à jour de Windows 7.

Mme.Genoud lui répond que les 3 premières années sont plus coûteuses car il y'a une assurance ainsi que des mises à jour qui sont comprises dans le prix. Elle continue en nous expliquant que les prix sont annoncés fix, il n'y a pas de hausse ou de baisse de prix.

Elle termine en nous expliquant que le centre informatique de la commune est très sensible aux questions susmentionnées et projette de commander les licences par lot de 50, 100 ou 200 de sorte à ce qu'il n'y ait pas d'achat inutile.

Un commissaire demande ce qu'est un intervenant externe et quel est son rôle précis ?

M.Gard répond qu'il s'agit d'une personne qui apporte un appui et une expérience ainsi qu'une aide à la mise en place nécessaire

Un commissaire demande s'il ya de la concurrence, au sein de la commune, avec le système d'exploitation actuelle ?

Mme.Genoud explique que les ordinateurs de la commune fonctionnent majoritairement sous Windows, il sera donc difficile de changer.

Un commissaire nous fait part de quelques informations concernant la formation des utilisateurs.

Il explique que l'ensemble des collaborateurs de l'Etat de Vaud, ainsi qu'un bon nombre des employés de la ville de Lausanne, sont quotidiennement amenés à travailler avec un ordinateur et ont migré sur Windows X l'année dernière, sans pour autant qu'un cours de formation particulier ait été effectué.

Il poursuit en expliquant qu'un flyer a été distribué à chaque utilisateur à Lausanne, dans lequel nous une marche à suivre expliquait toutes les étapes d'utilisation. il conclut en expliquant qu'il y a un responsable informatique par service en cas de besoin, et ne vois donc pas l'utilité d'investir une somme de 110'000.-CHF

Un commissaire propose l'option de l'auto-formation, le e-learning est-il envisagé par la commune? serait-il envisageable ?

M.Gard répond que le but serait de former les personnes en fonction de leurs activités journalières, il est aussi dans l'idée de former des personnes sur compétentes pour pouvoir aider les personnes du même service sans devoir appeler le help desk.

Un commissaire s'interroge sur le recrutement ainsi que le financement des stagiaires ?

Mme.Genoud explique qu'il s'agit plus souvent d'un auxiliaire que d'un stagiaire. Ce sont généralement des personnes qui possèdent déjà un cfc, avec un minimum d'expérience également. Elle termine en nous expliquant que la rémunération des auxiliaires est quant à elle contrôlée par le service des ressources humaines.

Un commissaire demande des explications concernant le budget alloué pour les divers. Il devrait représenter 10% du projet, cependant après constat, les 60'000 francs alloué aux divers et imprévus représentent un montant de l'ordre 25%. Y'a-t-il un imprévu majeur ?

Il poursuit en nous expliquant sa démarche. Les Achat de licences Microsoft Office 2019 ainsi que l'achat unique de licences Microsoft sont des prix fixes, elles ne doivent donc pas être prises en considération pour les divers et imprévus.

Dès lors si nous totalisons les éléments restants qui sont "Société externe pour aide à la migration", "Personnel externe pour aide à la migration" et "aide à la formation des utilisateurs" nous arrivons à un montant de 240'000 .- CHF.

Il termine en expliquant que si l'on prend les 10% de ce montant nous arrivons à un budget pour les divers et imprévus qui serait de l'ordre de 24'000.-CHF. Il y a donc un écart de 36'000.-CHF entre les divers prévus et les divers recalculé. 60'000-24'000 = 36'000 francs.

Le commissaire souhaiterait déposer un amendement à travers lequel le budget total serait diminué de 36'000.-CHF

Soit : 581'828-36'000 = 545'828.-CHF

M.Gard répond qu'il n'y a pas d'imprévu majeur, que le raisonnement est correct.

Un commissaire propose donc un amendement concernant le point 2 des conclusions, qu'il souhaiterait modifier de la sorte.

Amendement(s)

Amendement de Yanick Hess

Il s'agit de modifier le point 2 des conclusion de la sorte :

2. D'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 545'828.- au maximum.

La commission passe au vote et c'est à l'unanimité que l'amendement est accepté.

La commission passe ensuite au vote des conclusions telles qu'amendées et c'est à l'unanimité quelles sont acceptées.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 04/2020 de la Municipalité du 24 janvier 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 581'828.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 57'070.- au maximum, pour la migration des postes de travail sous Microsoft Windows 10 Entreprise et l'achat de licences Microsoft Office 2019,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter la migration des postes de travail sous Microsoft Windows 10 Entreprise, sous forme de location, et l'achat de licences Microsoft Office 2019 ;

2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 545'828.- au maximum;

3. d'amortir le crédit d'investissement par le compte 202.3313 « Amortissements » sur une durée de 5 ans au maximum ;

4. de porter au budget 2020 un crédit complémentaire de CHF 57'070.- au maximum sur le compte 202.3117.02 « Achats informatiques - software »;

5. de porter aux budgets 2021 et suivants le montant de CHF 57'070.- sur le compte 202.3117.02 « Achats informatiques - software » ;

6. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Jonathan Al Jundi (SOC)